ET SI VOTRE COMMUNE SE METTAIT AU COMMERCE ÉQUITABLE ?

ARTICLES

[mise à jour : 10/2022]





Devenir une « Commune du commerce équitable » c'est s'engager de façon active dans le commerce équitable. Il est aussi possible de devenir une « Province du commerce équitable ». Détails.

Acheter des produits équitables, motiver ses écoles et commerçants à jouer le jeu, communiquer autour du commerce équitable mais aussi encourager l'agriculture locale... Autant d'actions que les communes et les provinces peuvent mettre en place pour aider au développement d'un commerce plus éthique et durable. Une démarche participative avec à la clé la possibilité de se voir descerner le titre de « Commune / Province du commerce équitable ».

Sommaire:

- Commune ou Province du commerce équitable, c'est quoi ?
- Comment se lancer?
- Les critères pour devenir une Commune du commerce équitable
- <u>6 critères pour devenir une Province du commerce équitable</u>
- Ils l'ont fait (encart)

Commune ou Province du commerce équitable, c'est quoi ?

L'objectif de la campagne « Commune/Province du commerce équitable » est d'encourager la consommation de produits issus du commerce équitable sur le territoire concerné. Ce sont donc plusieurs acteurs qui sont concernés par la campagne et sa démarche de sensibilisation : décideurs politiques, agents en charge des marchés publics, commerçants, écoles, consommateurs...

> Lire aussi : Les marchés publics, un levier pour encourager le commerce équitable

Pour obtenir le titre de « Commune du commerce équitable », une commune doit s'engager de façon active et participative dans le commerce équitable et respecter 6 critères (voir ci-dessous).

Un cinquantaine de commune en Wallonie et à Bruxelles sont actuellement titrées. En Flandre, le nombre dépasse 200 communes. De nombreuses autres candidates travaillent actuellement sur les critères afin d'obtenir le titre. On compte en général un à deux ans après l'inscription pour y arriver.

Lancée en Belgique en 2007, la campagne est le pendant francophone de « Fair Trade Towns » initiée 6 ans plus tôt en Angleterre. En Wallonie et à Bruxelles, c'est Oxfam-Magasins du monde, Miel Maya Honing et Fairtrade qui portent ce projet, avec le soutien de la Direction générale de la Coopération du Développement.

La campagne se développe également au niveau provincial depuis 2013. Les provinces titrées stimulent les communes à s'engager dans la démarche et soutiennent celles qui sont déjà nommées. Pour obtenir le titre, les Provinces doivent également remplir 6 critères (voir ci-dessous).

Tant les communes que les provinces sont invitées à renouveler leur titre tous les deux ans. Cela permet de pérenniser l'ancrage du commerce équitable et local sur leur territoire. C'est aussi est l'occasion d'évaluer les actions mises en place et de définir de nouveaux objectifs avec le comité de pilotage.

Comment se lancer?

COMMUNES

Sur le site « Commune du Commerce Equitable » on trouve toute une série d'outils pour s'inspirer, faciliter son engagement, les démarches et la mise en œuvre d'actions, communiquer, etc. En dehors du site, on peut aussi compter sur un accompagnement en matière de communication, d'évènements et de méthodologie.

Enfin, en tant que citoyen, on peut encourager sa commune à participer à la campagne « Communes du commerce équitable ». On peut, par exemple, se réunir à plusieurs habitants et <u>envoyer aux élus une carte postale</u> pour les inviter à s'inscrire dans la démarche.

Les critères pour devenir une Commune du commerce

équitable

Une commune titrée s'engage de façon active et pérenne dans le commerce équitable et respecte 6 critères. Les critères concernent :

- L'engagement de la commune dans la démarche via :
 - le vote d'une motion au Conseil communal en faveur du commerce équitable (critère 1).
 Cette résolution engage l'administration communale à participer à la campagne et à consommer des produits du commerce équitable tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination du public.
 - la mise en place d'un comité de pilotage (critère 5). Diversifié et représentatif des acteurs locaux engagés dans la démarche, le comité coordonne et met en place des initiatives. Il assure aussi l'engagement de la commune dans la durée et l'aide à obtenir le titre.
 - la communication et sensibilisation (Critère 4). La commune communique régulièrement auprès des médias locaux et via ses propres canaux sur sa participation à la campagne.
 Et elle organise au moins une action de sensibilisation annuelle sur le commerce équitable à destination du grand public.
 - le soutien à une nouvelle initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables (critère 6). Parce que les agriculteurs de chez nous comptent aussi. Ce sixième critère associe donc deux réseaux, équitable et local et souligne leur complémentarité.
 - > Lire aussi : Comment acheter des produits locaux équitables ?
- L'engagement des commerces, Horeca via :
 - la vente de produits du commerce équitable et la mise en avant de leur participation (critère 2).
- L'engagement des entreprises, organisations et écoles via :
 - la mise à disposition des travailleurs, du public ou des élèves de produits du commerce équitable et la communication sur la participation à la campagne (critère 3).
 - > Voir aussi : Comment favoriser le commerce équitable au bureau et à l'école ?

Au niveau des objectifs à atteindre, c'est le chiffre de minimum deux produits issus du commerce équitable et la communication sur l'engagement qui forment le fil rouge à suivre par ces différents acteurs. Le nombre d'acteurs engagé dépend de la taille de la commune et d'un état des lieux de départ.

> Plus d'infos sur <u>le site des Communes du commerce équitable</u>.

6 critères pour devenir une Province du commerce équitable

Pour les provinces, les critères concernent :

- 1. Le vote au Conseil provincial d'une résolution en faveur du commerce équitable. Cette résolution engage la Province à participer à la campagne et à consommer des produits du commerce équitable tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination du public.
- 2. Le soutien aux « Communes du commerce équitable » tant pour les communes déjà engagées que pour les communes encore non titrées. Les objectifs à atteindre sont

évolutifs. En fonction du nombre de communes candidates ou titrées, la Province reçoit de 1 à 3 étoiles.

ETOILE	Communes candidates	Communes titrées
1 étoile	70% du territoire	55% du territoire
2 étoiles	75% du territoire	60% du territoire
3 étoiles	80% du territoire	65% du territoire

- La participation des institutions provinciales. Elles doivent mettre à disposition des travailleurs et du public des produits du commerce équitable et organiser ou soutenir des actions de sensibilisation pour le grand public.
- La communication et sensibilisation). La province communique régulièrement auprès des médias et via ses propres canaux sur sa participation à la campagne. Elle organise au moins un évènement de sensibilisation sur le commerce équitable auprès du grand public.
- 3. La mise en place d'un comité de pilotage. Diversifié et représentatif des acteurs locaux engagés dans la démarche, le comité coordonne et met en place des initiatives pour réaliser les différents critères et atteindre le titre.
- 4. Le soutien aux producteurs locaux. La province soutient et/ou prend des initiatives en faveur des produits locaux et durable, tant au sein de l'administration provinciale que sur le territoire de la province.

Ils l'ont fait

Bastogne devenait la 3e "Commune du Commerce Equitable" de la province de Luxembourg en 2015. Depuis, les produits du commerce équitable sont mis en avant lors des nombreux évènements qui sont organisés sur le territoire de la commune. Les Journées du Patrimoine, Weekends Wallonie Bienvenue, la Chasse aux Œufs de Pâques, ou encore la Journée Églises Ouvertes sont autant d'occasion de rappeler la campagne!

Commerces, Horeca, entreprises, organisations et écoles ont aussi rejoint le mouvement. L'ensemble de ces partenaires ne cesse par ailleurs d'évoluer. On peut les retrouver sur le site Internet de la commune sur une page dédiée, qui reprend aussi l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la campagne.

Lors de la semaine du commerce équitable, plusieurs activités sont proposées : jeu de piste suivi d'un goûter préparé par les résidents de FEDASIL, projection d'un documentaire, collations dans certaines écoles secondaires et primaires, marché du terroir... et même un escape game sur le thème du commerce équitable, réalisé par le Centre Culturel de Bastogne.

Plus d'informations sur la semaine du commerce équitable à Bastogne et partout ailleurs.

Plus d'infos

- www.cdce.be, le site des Communes du commerce équitable
- Les marchés publics, un levier pour encourager le commerce équitable
- Comment favoriser le commerce équitable au bureau et à l'école ?
- 7 questions sur le commerce équitable
- 6 bonnes raisons d'acheter des produits du commerce équitable

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus
- [2] https://www.ecoconso.be/fr/content/les-marches-publics-un-levier-pour-encourager-le-commerce-equitable
- [3] https://www.cdce.be/download/carte-postale/
- [4] https://www.ecoconso.be/fr/content/focus-conso-alimentation-33
- [5] https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-favoriser-le-commerce-equitable-au-bureau-et-lecole
- [6] https://www.cdce.be/la-campagne/pour-le-titre-6-criteres/

[7]

https://www.bastogne.be/economie/commerces-independant/commune-du-commerce-equitable/6-criteres-pour-un-titre/comite-de-pilotage

- [8] https://www.semaineducommerceequitable.be/
- [9] http://www.cdce.be
- [10] https://www.ecoconso.be/fr/content/7-questions-sur-le-commerce-equitable
- [11] https://www.ecoconso.be/fr/content/6-bonnes-raisons-dacheter-des-produits-du-commerce-equitable

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

